



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 JUIN 2014

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine.

Décisions

Le conseil sollicite la subvention au titre de la dotation communale d'investissement programme 2014 auprès du conseil Général de Meurthe et Moselle pour

- les travaux d'accotement routes de Martincourt et Minorville d'un montant de 14 968,00 € HT,
- la réfection de la rue du Château et l'installation d'avaloirs d'un montant de 30 982,06 € HT
- l'extension de l'éclairage public d'un montant de 3 562,90 € HT.

Le conseil ouvre des crédits supplémentaires de 279,00 € dépenses compte 673 titres annulés et recettes compte 74127 dotation de péréquation communale.

Le conseil accepte l'augmentation d'une heure au contrat de travail d'Evelyne VAUTRIN, employée communale à partir du 1^{er} janvier 2014.

Le conseil décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonie » :

- 1 – d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des Aînés.
- 2 – les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses lors de réceptions officielles.
- 3 – le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- 4 – les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).
- 5 – les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Le conseil fixe les tarifs de location de la salle des Chapelines à partir du 1^{er} juillet 2014 :

- gratuite pour les associations à raison d'une location par mois, les autres locations dans le même mois seront facturées 60,00 € dans la mesure où il s'agit d'une soirée lucrative.
- 125,00 € le week end aux habitants de Manonville
- 250,00 € le week end aux extérieurs
- 60,00 € la journée aux habitants de Manonville
- 125,00 la journée aux extérieurs
- 40,00 € location de vaisselle
- 5,00 € forfait eau
- 5,00 € forfait ordures ménagères
- 0,20 € le kw/h consommé
- il est demandé à la réservation un chèque de caution de 500,00 € (pour la location) et de 60,00 € (pour le ménage).

Les locations lucratives sont prioritaires par rapport aux associations si elles sont réservées un mois à l'avance.

Questions diverses

14 juillet, il sera offert un dictionnaire aux élèves rentrant en 6ème et un apéritif à tous les habitants.

Plan canicule, la sous-préfecture nous avertit de tenir un registre recensant les personnes fragiles.

CCT, la communauté de communes du Toullois nous informe que nous bénéficions d'avantages tarifaires à la piscine 3,60 € par adulte au lieu de 5,00 €.

Prochaine réunion du conseil municipal le 25 juillet 2014 à 20 h 30.

Fait à Manonville le 7 juillet 2014

Le maire,
Patrick THIERY